



HAL
open science

Gouvernants et opposition en Afrique du Nord

Jean-Noël Ferrié

► **To cite this version:**

Jean-Noël Ferrié. Gouvernants et opposition en Afrique du Nord. Bernard Duterme. Etat des résistances dans le sud - 2010 - Monde arabe, Editions Syllepse, pp.209-228, 2009, Alternatives Sud. hal-00483477

HAL Id: hal-00483477

<https://hal.science/hal-00483477>

Submitted on 14 May 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gouvernants et oppositions en Afrique du Nord

A des titres divers, la totalité des régimes politiques de l'Afrique du Nord peuvent être dits autoritaires, si l'on entend par ce terme que le suffrage universel n'y règle pas entièrement, voire pas du tout, comme c'est le cas dans les démocraties, la dévolution du pouvoir. De cette marginalisation de l'élection découle une plus grande autonomie des gouvernants, non pas en tant qu'ils sont autoritaires (c'est-à-dire en les considérant du point de vue *politique*) mais en tant qu'ils mettent en œuvre des politiques publiques (c'est-à-dire en les considérant du point de vue *policy*)¹. En effet, dans les régimes autoritaires comme dans les régimes démocratiques, les gouvernants ont deux types d'activités : celles qui consistent à demeurer au pouvoir et celles qui consistent à gérer le pays. Dans les pays démocratiques, ils sont persuadés (et avec de bonnes raisons) que le succès dans les secondes conditionne la félicité dans les premières². Dans les pays autoritaires, la donne est différente, puisque les gouvernants peuvent très bien échouer dans les secondes et réussir dans les premières. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas préoccupés par le travail en tant qu'entrepreneurs et gestionnaires de politiques publiques au nom de la collectivité ; cela veut simplement dire que les risques qu'ils encourent en cas d'échec, réel ou perçu, ne sont pas les mêmes que dans une démocratie. Les conséquences du blâme sont réduites et diffuses. Il en découle que l'attachement à la réussite peut être variable ainsi que l'attachement au bien-être effectif des citoyens. Mais il n'en découle pas inversement que les régimes autoritaires soient nécessairement dysfonctionnels. Ils peuvent être efficaces ; seulement, leur efficacité n'est fondée ni sur la reddition des comptes à dates fixes et relativement rapprochées, ni sur la sanction qui peut s'en ensuivre.

L'autonomie remarquable des gouvernants est le trait distinctif des régimes autoritaires. Les restrictions des libertés publiques sont au service de son maintien ; elles n'en sont qu'une caractéristique induite. Pour le dire autrement, les gouvernants autoritaires d'Afrique du Nord n'ont pas de projet autoritaire. En effet, si l'on considère le principe de leur fonctionnement, il est clair que les régimes autoritaires n'entendent pas transformer radicalement la société ni, tout au contraire, la préserver du changement. Peut-être était-ce le cas au moment de leur fondation ; ça ne l'est plus, aujourd'hui. Aujourd'hui, ces régimes sont centrés sur la préservation de l'autonomie de la sphère gouvernantes et de l'élite qui lui est liée. Ceci n'implique même pas que la composition de l'élite demeure inchangée : l'important est que les intérêts de ses anciens membres soient préservés lorsque qu'elle en accueille de nouveaux³. Ce minimalisme du dessein autoritaires a deux conséquences : 1°) les gouvernants n'ont pas d'autres conceptions du monde que les gouvernés, leur autonomie fonctionnelle s'accompagne d'une hétéronomie cognitive ; 2°)

¹ Sur la distinction politics/policies dans la manière d'appréhender les régimes autoritaires, voir Michel Camau et Gilles Massardier, « Revisiter les régimes politiques », dans Michel Camau et Gilles Massardier, dir., *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 2009.

² Comme l'a montré Morris Fiorina en établissant le caractère rétrospectif du vote. Voir Morris P. Fiorina, *Retrospective Voting in American National Elections*, New Haven, Yale University Press, 1981.

³ Sur la circulation et la recomposition des élites dans les régimes autoritaires, voir Jason Brownlee, *Authoritarianism in an Age of Democratization*, New York, Cambridge University Press, 2007.

les gouvernants n'ont pas de visées intrusives sur la vie quotidienne des gens, en d'autres termes leur autonomie n'implique pas l'hétéronomie de la société. Bien évidemment, cette trame descriptive n'est pas entièrement dupliquée dans chaque cas de figure, mais elle dessine les contours d'une évolution globale et observable. Dès lors, nous ne pouvons pas penser les oppositions comme on nous accoutumé à les penser.

On nous présente souvent les oppositions à partir d'un paradigme héroïque (et donc quelque peu illusoire) de la confrontation : les gouvernants pèseraient sur la société de sorte que celle-ci seraient à la fois contenue et, précisément à cause de cela, prête à exploser. Les politiques d'ajustement structurel et, plus largement, de libéralisation économique qu'à connu le monde arabe auraient rajouté leurs propres charges explosives à cette situation déjà délétère. Or, si l'on considère que la relation entre les gouvernants et les gouvernés est à la fois beaucoup plus lâche – les uns et les autres bénéficiant d'une autonomie relative dans leurs relations – et moins clivées – les gouvernants partagent pour une large part les croyances et les préférences des gouvernés en même temps qu'ils ne constituent pas une élite fermée sur elle-même –, alors nous devons modifier en profondeur notre conception des oppositions. A ceci s'ajoute le fait que les gouvernés – et les opposants – ne sont pas pour l'essentiel, comme on pourrait le croire, sur une ligne d'opposition frontale avec les gouvernants ou, plus abstraitement, avec le régime, mais sur une ligne malgré tout collaborative. En gros, il ne s'agit pas pour eux de changer l'ordre des choses afin d'améliorer leur situation mais d'améliorer celle-ci à l'intérieur de l'ordre des choses. Ceci n'implique pas qu'il soit satisfait de l'ordre tel qu'il est ; ceci implique simplement qu'ils n'ont pas pour projet de le changer. Je vais proposer quelques arguments en ce sens, en partant d'une posture palier : celle de la stabilité des régimes autoritaires.

1. La stabilité des régimes autoritaires

Si l'on considère l'Afrique du Nord depuis les années cinquante, et une fois accompli le processus des indépendances, ce qui est frappant est la stabilité, non pas seulement des constructions étatiques, mais des régimes. Certes, cette stabilité n'a pas été exempte de mouvements protestataires et de tentatives plus ou moins abouties de coup d'Etat, mais aucun n'a conduit à l'effondrement d'aucun régime ; plus même, aucun régime n'a sérieusement été menacé par ces péripéties. La guerre civile en Algérie, elle-même, n'a pas déstabilisé le régime algérien. Si l'organisation interne des régimes (comme le point de vue que la population pouvait avoir sur eux) a évolué depuis leur installation, la dévolution du pouvoir n'a jamais été modifiée : la monarchie chérifienne, les républiques algériennes et tunisienne, la Lybie de Kadhafi, l'Egypte issue de la révolution de 1952 ; on pourrait étendre cette liste à la Syrie baathiste, à la Jordanie hachémite et, bien évidemment, aux Etats du Golfe sans être démenti.

Certes, durant cette période, les régimes autoritaires ont – plus ou moins – mis en place des mesures de libéralisation économiques et politiques. Ces mesures n'étaient pas inscrites sur le même agenda. Les mesures de libéralisation économiques étaient des réponses à des problèmes économiques réels et donc conçues comme devant apporter des réponses structurelles. Dans certains cas, elles ont entraîné des mesures de délibéralisation politique destinée à pallier les risques de protestations populaires comme en Egypte⁴. Dans d'autres cas, elles ont pu servir à pourvoir à la respectabilité du régime, qui reprenait à son compte, comme une parade plutôt que comme un programme, l'inexacte croyance selon laquelle la libéralisation économique entraînerait la libéralisation politique ; ce fut le cas (et ça le demeure) en Tunisie⁵. Les mesures de

⁴ Voir Eberhard Kienle, *A Grand Delusion. Democracy and Economic Reform in Egypt*, Londres, I.B. Tauris, 2000.

⁵ Voir Béatrice Hibou, « Les marges de manœuvre d'un « bon élève » économique : la Tunisie de Ben Ali », *Les Etudes du CERI*, n°60, 1999.

libéralisation politique qui apparaissent aussi dans les années quatre-vingt-dix (certaines un peu avant, d'autres plus tard – ici aussi, il s'agit d'une tendance) répondent, elle, à un autre agenda. Jusqu'à un certain point, cet agenda a été assez mal compris, dans la mesure où il coïncidait avec la série de démocratisation suivant la chute du mur de Berlin. Or, si l'on considère de près l'origine de ces libéralisations politiques, la plupart répondent à des motivations endogènes, la principale d'entre-elles étant que les gouvernants ont le sentiment de largement contrôler les opposants⁶. C'est notamment évident dans le Maroc des années quatre-vingt-dix. Il y a aussi des raisons circonstanciées à la libéralisation politique découlant de ce que le régime connaît des réajustements. Généralement, elles se surajoutent à la libéralisation découlant du sentiment de sécurité des gouvernants. C'est toujours le cas du Maroc comme ce fut celui de la Tunisie, lors du coup d'Etat de Ben Ali (1987). Certes des considérations extérieures peuvent jouer, la libéralisation peut découler d'une modification des rapports de force semblant momentanément défavorable aux gouvernants. Mais, dans ce cas, elles sont réversibles : la main tendue de Ben Ali aux opposants a été vite retirée.

En fait, ce que l'on constate, c'est donc bien plus, une consolidation des régimes autoritaires, ainsi que le souligne Michel Camau, qu'une transition de la démocratie s'adossant à la libéralisation politique⁷. Le changement est un moyen de la consolidation, il n'est pas une étape transitoire vers une autre forme de régime. De ce point de vue, affirmer comme beaucoup de politistes que la transition ne peut définir un équilibre n'est même pas un truisme⁸, c'est une erreur de perspective. En effet, la libéralisation ne constitue tout simplement pas un état distinct de l'autoritarisme ; elle représente, au contraire, une politique publique de réaménagement de l'autoritarisme ou de réorientation des politiques publiques. Elle est donc endogène aux dispositifs autoritaires. Considérer la libéralisation dans une optique de transition provient en fait d'une erreur fondamentale, celle consistant à croire que les régimes autoritaires sont statiques et conservateurs, de sorte que leurs politiques d'ouverture et de recomposition apparaissent nécessairement comme la conséquence d'un dysfonctionnement qu'ils tenteraient de pallier. Mais, ces régimes ne sont pas plus statiques que les autres. A l'instar des régimes démocratiques, ils suivent le cours des choses en tentant de rester à flot tout en mettant en œuvre les politiques que nécessitent la gestion du pays (et dont plusieurs peuvent être conformes aux attentes de la population). Comme les régimes démocratiques, ils ont besoin, pour entreprendre et mener à bien certaines politiques, d'une attitude positive ou au moins neutre de la population. Cette nécessité ne doit pas être attendue comme le fait que les régimes sont alors, de manière générale, en mauvaise posture : ils ont besoin d'un certain climat pour une certaine politique ; ils ne sont pas, pour autant, soumis à la pression des opposants. C'est ainsi que, si l'on considère l'Égypte, on peut repérer plusieurs périodes de libéralisation politique accompagnant des réorientations politiques : lors de l'arrivée de Sadate au pouvoir et jusqu'au retour au multipartisme (1970-1977) ; lors de l'arrivée de Moubarak au pouvoir et jusqu'à l'adoption des politiques d'ajustement structurel (1981-1991). Durant la première de ces périodes, Sadate travaille à sortir du socialisme nassérien – notamment dans le domaine économique – ainsi que de l'alliance soviétique ; durant la seconde période, Moubarak travaille à remédier à la polarisation créée par le traité de paix avec Israël sans avoir à revenir sur celui-ci. La même remarque peut être faite s'agissant du Maroc où le régime connaît une première libéralisation dans les années soixante-dix (1972-1981)⁹. Cette libéralisation est pour partie liée à la récupération du Sahara marocain. S'il est clair qu'elle pouvait

⁶ Voir Jean-Noël Ferrié, « Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord », *Maghreb-Machrek*, n°175, 2003.

⁷ Michel Camau, « Remarques sur la consolidation autoritaires et ses limites », dans Assia Boutaleb, Jean-Noël Ferrié et Benjamin Rey, coords, *L'Autoritarisme dans le monde arabe. Autour de Michel Camau et Luis Martínez*, Le Caire, Cedej (coll. « Débats »), 2005.

⁸ Sur ce point de vue et sa critique, voir Ellen Lust-Okar, *Structuring Conflict in the Arab World. Incumbents, Opponents, and Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 4 et suivantes.

⁹ Voir Jean-Claude Santucci, *Chroniques politiques marocaines (1971-1982)*, Paris, Editions du CNRS, 1985.

servir à fonder un consensus national favorable à la monarchie, elle s'inscrivait en même temps dans une constante de la politique marocaine depuis l'indépendance qui avait besoin, pour être menée à bien, de bénéficier de la même sorte de consensus. Les changements d'attitudes des régimes vis-à-vis des oppositions ne sont donc pas systématiquement assimilables à des dysfonctionnements ; ils s'inscrivent dans la recherche des conditions de félicité d'une politique ; en ce sens, ils sont adaptatifs et stratégiques.

Les régimes autoritaires de l'Afrique du Nord apparaissent ainsi à la fois stables et adaptatif. Leurs ouvertures ne doivent pas être conçues comme des transformations du régime, au sens où ils iraient vers la démocratisation (ou envisageraient d'y aller). Elles s'inscrivent à l'intérieur de son ordre propre. Pas plus que les dispositifs autoritaires émergeant dans les démocraties n'impliquent que celles-ci deviennent des autoritarismes, les dispositifs libéraux émergeant dans les régimes autoritaires n'impliquent qu'ils se démocratisent¹⁰. Il n'en découle pas que ces dispositifs sont un simple trompe-l'œil.

Face à des gouvernants stables, les oppositions apparaissent faibles. Cette faiblesse est, certes, une conséquence de l'autoritarisme, mais elle ne peut être seulement appréhendée de cette façon. Pour en juger de manière raisonnable, il convient tout d'abord de cerner ce que l'on entend par opposition. On met généralement dans le même sac les partis politiques, la société civile, les islamistes et les formes de contestation informelles qui présenteraient la particularité d'opérer des regroupements en dehors des cadres institutionnels de l'opposition et d'user de nouveaux modes de mobilisation. Cette présentation est fort insatisfaisante, dans la mesure où elle ne tient pas compte de la dépendance et des ambivalences caractérisant ces catégories d'acteurs.

2. La dépendance des oppositions partisans

Si l'on considère les partis politiques d'opposition, ils relèvent de deux types de situations, selon qu'ils se situent à l'intérieur d'une monarchie ou d'une république, le paradoxe étant que les républiques s'avèrent plus pénalisantes que les monarchies. Pourquoi ? Parce que les régimes autoritaires fonctionnent, pour l'essentiel, à l'intérieur de l'organisation constitutionnelle du régime représentatif¹¹. Ce trait, insuffisamment pris au sérieux par de nombreux analystes, est pourtant une caractéristique remarquable de la plupart des régimes arabes. Ceci veut dire que l'autoritarisme contourne l'épreuve de l'élection à partir d'un trucage plus ou moins développé. Ce n'est pas ici le lieu de considérer les raisons de l'enracinement de l'autoritarisme dans la tradition représentative. Disons simplement (et rapidement) qu'au moment des indépendances, pour des raisons à la fois sémantiques, émotionnelles et stratégiques, la cause de la souveraineté nationale apparaissait indissociable de l'affirmation du principe représentatif et donc de la démocratie¹². Or, la seule manière de mettre en œuvre le principe représentatif réside dans l'élection. L'intervention de l'autoritarisme réside, elle, dans le fait la truquer, mais n'a jamais donné lieu à la mise en cause argumentée du principe lui-même, auquel probablement les gouvernants croient, en ce sens au moins qu'ils se considèrent le plus souvent comme les représentants normaux de la nation. A l'instar des régimes représentatifs de plein exercice, les régimes autoritaires possèdent donc un corps législatifs et un corps exécutif formé du Chef de

¹⁰ Comme le remarque Jérôme Heurtaux, « Les impensés non démocratiques en Europe postcommuniste », dans Olivier Dabène, Vincent Geisser et Gilles Massardier, dir., *Autoritarismes démocratique et démocraties autoiritaires au XXI^e siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008.

¹¹ Sur ce point, voir Jean-Noël Ferrié, « Victoire de la démocratie, aléas de 'démocratisation' : la libéralisation politique en Egypte et au Maroc en perspective comparée », dans J.-N. Ferrié et J.-C. Santucci, dir., *Dispositifs de démocratiques et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord*, Paris, CNRS-Editions, 2006.

¹² Voir Michel Camau, *La Notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, Paris, CNRS, 1971.

l'Etat et du gouvernement. S'il est aisé au Chef de l'Etat de dominer le gouvernement, la possibilité pour l'Exécutif de gouverner est techniquement liée à l'existence d'un Parlement croupion. En effet, les systèmes autoritaires ne fonctionnent pas par la contrainte pesant sur les représentants mais, bien plus économiquement, par l'élection de représentants acquis. L'aménagement des élections a pour but d'empêcher la désignation d'opposants déclarés et, au contraire, de favoriser celle de candidats prêts à travailler avec le régime. Dans les monarchies, une élection parlementaire suffit et le roi qui est, par la nature même du régime, à la tête de l'Exécutif, peut se contenter 1°) de n'avoir aucun parti dominant face à lui et 2°) de maîtriser la formation de coalitions de partis de tailles moyennes acceptant le *leadership* monarchique. Au contraire, dans les républiques, une élection parlementaire ne suffit pas, le Chef de l'Etat étant lui-même élu. Il lui faut s'assurer, non seulement de la maîtrise du Parlement, mais aussi de son élection et de sa réélection, et surtout de ne pas être dépendant de coalitions ou de partis ayant des programmes différents (même apparemment). Comme la monarchie est la légitimité du roi en ce qu'elle est liée à l'histoire (même réinventée) de la Nation, le parti majoritaire est, pour un Président de la République, le témoignage de ce que son message et son action sont, préalablement à l'élection, dominants dans le pays. Il en découle qu'un parti majoritaire est nécessaire au second alors qu'il ne l'est pas au premier. A cette raison, en quelque sorte mécanique, s'ajoute une raison historique : les régimes républicains actuels se sont tous initialement constitués autour d'un parti largement dominant, voire unique, qui est toujours en place ou dont le parti majoritaire actuel est l'héritier. Quoiqu'il en soit, ce qu'il nous faut avoir à l'esprit, c'est que là où existe un parti majoritaire, la place restante pour les autres parties est modeste, de sorte qu'il sont tous de petite taille et n'occupent que peu de sièges au Parlement (quand ils en occupent) ; au contraire, quand il n'y a pas de parti majoritaire, plusieurs partis de taille moyenne (en plus des petits) se partagent les suffrages et les sièges parlementaires. Il en découle que les monarchies sont relativement plus ouvertes à l'expression du pluralisme que les républiques.

On peut comparer, de ce point de vue, l'Egypte et le Maroc. En Egypte, il n'y avait, jusqu'en 1977, qu'un seul parti, l'Union socialiste arabe (USA), fondée par Nasser. La restauration du multipartisme s'est faite par la division de l'USA et la création de quelques partis indépendants dont le Néo-Wafd (par les anciens membres du Wafd, le grand parti nationaliste égyptien de la période monarchiste). Pourtant, il suffit de considérer la nature des partis issus de cette division pour constater qu'elle a principalement servi à purger l'USA de ses éléments trop à gauche ou trop à droite, l'essentiel de ses forces demeurant dans le nouveau parti, dont Anouar el-Sadate prit alors la direction, le Parti National Démocratique (PND). La Constitution adoptée en 1971 prévoyait que le Chef de l'Etat était élu par l'Assemblée du Peuple à la majorité des deux tiers ; la même majorité était requise pour modifier la Constitution. Il en découlait que le parti du Chef de l'Etat devait au moins posséder les deux tiers des sièges. Toutefois, ce score ne suffisait pas, la raison principale étant le caractère ouvert de ce parti qui, ne recrutait pas sur une stricte obédience, ne requérant que la reconnaissance du leadership du Président de la République et une conception somme toute modérée de la politique. De plus, comme il était clair – ce qui se confirma par la suite – qu'il s'agirait du seul parti de gouvernement en Egypte, puisqu'il se suffisait à lui-même et qu'il était conçu pour cela, l'attrait pour les formations concurrentes en fut largement diminué. Jusqu'à aujourd'hui, le PND est ainsi parvenu à attirer les nouveaux entrants dans la vie politique, qu'il s'agisse d'opportunistes ou de partisans des réformes. C'est notamment visible depuis les années deux mille où les élites réformatrices sont largement sollicitées par ce parti. Il en découle que, de manière constante, le parti majoritaire se situe bien au-delà des deux tiers des sièges et des voix et que le trucage de l'élection est loin d'être la cause unique de cette situation. L'acquisition d'une telle majorité est d'autant plus aisée que s'est rajouté, dans les années quatre-vingt-dix, le phénomène des « indépendants ». Il s'agit de candidats bien implantés localement mais n'appartenant à aucun parti ou appartenant au parti au pouvoir, mais qui se sont

vus préférer un autre candidat pour le représenter. Quand ces candidats remportent l'élection et qu'ils n'en sont déjà pas membres, ils adhèrent au PND, afin de pouvoir rendre à leurs électeurs les « services » pour lesquels ceux-ci les ont élus. En d'autres termes, le PND parvient directement ou indirectement à capter au moins 80% des voix et des sièges, ce qui ne peut se faire qu'au détriment des autres formations politiques¹³.

En Tunisie, la situation de l'opposition est fort proche de celle de l'opposition égyptienne. Le parti au pouvoir, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), y est encore plus dominant que le PND, puisqu'il remporte toujours la totalité des circonscriptions électorales. Afin de pallier cette situation, le gouvernement a introduit une réforme, à partir de 1994, permettant d'accorder des sièges supplémentaires à l'opposition en fonction des pourcentages obtenus par les listes d'opposants. C'est ainsi que la Chambre des députés élue en 2004 comporte 37 sièges supplémentaires accordés aux partis d'opposition. Il en découle que ceux-ci ne tiennent leurs sièges que de la volonté du gouvernement. Il existe aussi une Chambre des Conseillers dont 41 membres sont nommés par le Président. Plusieurs membres des partis d'opposition ont ainsi été nommés à des sièges de Conseillers.

Au Maroc, la situation est relativement différente. Le leadership de la monarchie sur les représentants est la conséquence des divisions successives du grand parti majoritaire issu de l'indépendance, l'Istiqlal (PI). Pour une part, ces divisions ont été, sinon provoquées, du moins alimentées par la politique de la monarchie¹⁴. Parallèlement, la monarchie a encouragé la création de partis soutenant sa politique. Il en a découlé un morcellement accru de la scène partisane, de sorte qu'aucun parti ne pouvait prétendre à la majorité sauf en s'engageant dans une coalition, les partis monarchiques étant, en tout état de cause, légèrement majoritaires. A partir de 1998, ce dualisme jusqu'alors caractéristique de la vie politique marocaine a cessé, puisque les partis d'opposition ont accepté le leadership de la monarchie et ont formé une coalition comprenant notamment un parti qui avait jusqu'alors soutenu la politique du roi (et qui était, du reste, dirigé par son beau-frère). La division majorité/opposition s'entend désormais comme la conséquence parlementaire du fait que tous les partis ne sont pas représentés au gouvernement. Il s'agit d'une division subsidiaire, dans la mesure où l'impulsion politique ne vient pas du gouvernement mais du roi et que celui-ci est soutenu par tous les partis parlementaires.

On remarquera, en concluant cette section, que, pour les opposants, les sièges, les voix et les hommes sont des ressources rares, notamment dans les situations de partis majoritaires, monopolistiques en ce qui concerne la participation au gouvernement. En Egypte, un opposant sait qu'il ne sera jamais ministre et qu'il n'aura jamais d'influence sur la conduite des affaires politiques. Les rétributions de l'opposition sont ailleurs, soit dans la croyance d'œuvrer pour une cause juste, soit dans celle (souvent liée à la précédente) de parvenir à une victoire à moyen terme, soit dans les satisfactions marginales qui peuvent découler de figurer parmi les dirigeants d'un parti. En effet, dans la mesure où les partis d'opposition comptent peu de militants et peu d'électeurs, ils sont avant tout des partis de cadres. Être parmi les premiers dans un parti, voire le premier, peut valoir mieux qu'être un député de base dans le parti au pouvoir : on peut participer directement au débat public, être reçu par les gouvernants ou obtenir certains bénéfices personnels. En Egypte comme en Tunisie, les dirigeants des partis d'opposition peuvent être nommés au sénat. Mais il est évident que la contrepartie de ces satisfactions est la pratique d'une opposition contenue, voire complaisante. La situation n'est pas exactement la même au Maroc. Dans la mesure où il n'existe pas de parti à vocation gouvernementale monopolistique, il n'est pas exclu, par principe, que les partis, fussent-ils d'opposition, participent au gouvernement. Cela est

¹³ Pour plus de développement, voir Jean-Noël Ferrié, *L'Égypte entre démocratie et islamisme. Le système Moubarak à l'heure de la succession*, Paris Autrement-CERI, 2008.

¹⁴ Voir Jean-Claude Santucci, *Les Partis politiques marocains à l'épreuve du pouvoir*, Rabat, REMALD, 2001.

arrivé plusieurs fois avant 1998. En fait, après 1972, la non participation était plutôt une position concertée des partis d'oppositions que la conséquence d'une volonté d'exclusion manifestée par le roi. Mais participer impliquait d'accepter le leadership du souverain et ses choix politiques. Durant son règne, Hassan II n'a jamais fermé la porte aux opposants. Cette possibilité permanente a exercé une pression non négligeable sur ceux-ci. Dans les années quatre-vingt-dix, le choix finalement participatif des partis d'opposition s'explique partiellement par cette pression : il est difficile de se résoudre continûment à demeurer éloigné du pouvoir quand la participation est possible.

Ces trois exemples montrent que le contrôle de l'élection place les opposants dans la situation de ne devoir leur participation politique qu'à la bonne volonté des possesseurs du pouvoir. Ceci place les partis politiques dans la situation d'être entièrement exclus de la vie politique ou d'accepter un jeu collaboratif forcément compromettant avec les gouvernants. Ceci dit, ce jeu peut évoluer vers une participation plénière à la suite duquel l'opposition s'inscrit dans la majorité, comme c'est le cas au Maroc.

3. La dépendance de la société civile

La société civile a souvent été présentée comme une alternative à la démocratisation par le changement politique partisan. Son efficacité résiderait dans sa capacité à imposer de nouveaux standards. Cette conception est fort optimiste¹⁵. Il convient tout d'abord de noter que la société civile, qui apparaît effectivement très présente dans les pays arabes, se divise en ONG de plaidoyer et en ONG de services. Les premières défendent des droits et des causes ; les secondes viennent en aide aux personnes. Les secondes sont largement les plus nombreuses et n'ont aucun rôle politique. Les premières sont généralement des associations de défenses des droits qui apparaissent entre la fin des années quatre-vingt et les années quatre-vingt-dix. Elles sont créées par d'anciens opposants politiques ayant abandonné l'opposition, parce qu'ils n'y mettaient plus aucun espoir et qu'ils étaient à la recherche d'une alternative. Ces ONG ont un accès à l'extérieur, mais sont contraintes par leur objet : elles ne font de politique oppositionnelle, en ce sens qu'elles ne présentent pas une alternative générale à la politique suivie par les gouvernants. Elles ne recrutent pas des « militants » mais des « membres », et ce dans une partie restreinte de la population. La question des droits de l'homme, en effet, est loin d'être la préoccupation principale de la plupart des gens dans les sociétés autoritaires.

On peut, certes, considérer que les ONG de défense des droits s'opposent à certaines dérives de l'autoritarisme, mais on doit aussi avoir à l'esprit que les dirigeants autoritaires ont su intégrer la question des droits de l'homme à leur gestion des risques politiques : ils ont mis en place des ONG concurrentes (Algérie), des institutions destinées à veiller au respect de ces droits (Maroc, Algérie, Egypte) ou des ministres (Maroc, Tunisie). On notera tout particulièrement la politique conduite par l'ancien roi du Maroc, Hassan II, qui, très critiqué pour les atteintes aux droits de l'homme, décide de promouvoir ceux-ci au Maroc, met en place, dans les années quatre-vingt-dix, une commission consultative sur ce sujet puis un ministère, de sorte que les opposants eux-mêmes en sont conduits à se référer à l'action du roi. Actuellement, le président de cette commission est un ancien militant d'extrême gauche, qui avait été emprisonné. Bien sûr de telles évolutions contiennent un effet positif, dans la mesure où des résultats concrets s'en ensuivent ; toutefois, en même temps, les dispositifs oppositionnels et la posture critique s'en trouvent affaiblis, dans la mesure où les cartes sont brouillées et où une partie des défenseurs des droits de

¹⁵ Sur ce point, voir Jean-Noël Ferrié, « Les limites d'une démocratisation... », art. cit. Une bonne présentation de la question figure dans Sarah Ben Néfissa *et al.*, *dir.*, *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris/Le Caire, Karthala/CEDEJ, 2004.

l'homme sont amenés à entrer dans des transactions avec les gouvernants, voire à devenir des leurs.

4. L'ambivalence des islamistes

Contrairement à une idée trop de fois avancée, les islamistes ne sont pas nécessairement des opposants politiques ; pas davantage qu'ils ne seraient démocrates, au prétexte qu'ils s'opposeraient à des gouvernements autoritaires. Il y a maints partisans de la réislamisation de la société – c'est-à-dire du renforcement de la bigoterie référée à l'islam – qui ne sont nullement porteur d'un projet politique alternatif. Ils sont les entrepreneurs d'une normativité principalement liée à la sexualité et au respect ritualiste des prescriptions et des proscriptions, pour le reste ils s'accommodent parfaitement de la forme du régime. Si l'on considère l'Égypte, de nombreuses interventions publiques sur le voile, l'immoralité et la décence sont le fait de membres du parti au pouvoir. Leur but n'est pas de contrer le gouvernement sur un terrain sensible mais de promouvoir leur conception du bien ou de se promouvoir eux-mêmes. Quand en 2006, le ministre de la Culture, Farouk Hosni, a critiqué le port du voile comme un signe d'arriération, une partie de ceux qui s'en prirent virulemment à lui ne furent pas des Frères musulmans mais des membres de son propre parti, le PND. On peut, certes, considérer qu'une part de ses détracteurs faisait en quelque sorte de la popularité, mais choisir ce thème pour en faire indique bien, de la part d'élus du parti au pouvoir, qu'il n'était pas *a priori* oppositionnel. En fait, depuis les années quatre-vingt, la référence à l'islam dans l'espace public est une contrainte partagée par l'ensemble des Egyptiens et non la marque d'une préférence politique¹⁶. Il est même possible d'user de cette référence pour critiquer les gouvernants sans pour autant être activiste, comme l'a montrée l'enquête de S. Radi sur les étudiants de l'Université du Caire¹⁷.

Un même schéma, quoique d'une ampleur différente, est repérable au Maroc : être partisan de la réislamisation n'est nullement être partisan de la contestation des gouvernants. Comme porter le voile n'est pas signe d'embrigadement dans l'islam politique. Au Maroc, dans les années soixante-dix comme dans les années quatre-vingt, la plupart des femmes de la bourgeoisie rurale qui portent la tenue traditionnelle ne portent pas de « voile islamique », même si leurs cheveux sont couverts, et peuvent parfaitement, à l'occasion de déplacements, porter des tenues occidentales avec les cheveux découverts. C'est-à-partir des années quatre-vingt-dix que ces femmes abandonnent le dualisme vestimentaire et c'est donc récemment que le port du voile islamique commence à s'étendre à la campagne. Cette extension n'est ainsi pas liée à la diffusion de l'islamisme politique ; tout d'abord, parce que celui-ci commence à se structurer vingt ans plus tôt ; ensuite, parce que les références des femmes qui abandonnent le dualisme vestimentaire, ce sont les prêcheurs satellitaires, les prêcheurs locaux influencés par les prêcheurs satellitaires et les voisines. Du reste, et toujours au Maroc, l'activité politique conduite au nom de l'islam n'implique pas nécessairement une opposition radicale. L'apparition sur le devant de la scène du cheikh Yacine, en 1974, avec l'envoi au roi de *L'islam ou le déluge*, texte dans lequel il met en cause la moralité musulmane du souverain, correspond à une période de d'expression « radicale » des oppositions, liée à un enlèvement (momentané) de la politique d'ouverture menée par le roi, à la suite de deux tentatives de coup d'Etat. Au contraire, si l'on suit l'évolution, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, d'autres mouvements islamiques que celui lancé par le cheikh, on constate leur infléchissement au fur et à mesure que la monarchie et les partis d'opposition entrent dans un jeu collaboratif. Il en résulte une marginalisation tendancielle du groupe de

¹⁶ Sur ces questions, voir Jean-Noël Ferrié, *Le Régime de la civilité en Égypte. Public et réislamisation*, Paris, CNRS-Editions, 2004 et, plus spécifiquement sur les Frères musulmans, Jean-Noël Ferrié, « Les Frères musulmans et la modération », *Magreb-Machrek*, n°194, 2008.

¹⁷ Saadia Radi, « Pour une approche anthropologique de la réislamisation », *Égypte/Monde arabe*, n°24, 1995.

cheikh Yacine. On peut faire le même constat aujourd'hui avec l'intégration et le désir de participation gouvernementale d'un parti islamiste modéré, le Parti de la Justice et du Développement.

En résumé, il existe de nombreuses raisons de ne pas considérer l'islamisme comme un tout oppositionnel. Plusieurs systèmes d'action en relèvent, dont certains sont politiquement neutres et d'autres orientés vers la participation au pouvoir.

5. La scène protestataire informelle

L'opposition aux gouvernants peut se donner à voir dans des formes de protestations procédant à des regroupements en dehors des cadres formels. On pense, bien sûr, spontanément aux émeutes. Certaines furent marquantes : les émeutes du pain en Egypte (1977), le « Jeudi noir » de Tunis (1978), les émeutes de Casablanca (1981), les émeutes du pain en Tunisie et quasiment simultanément au Maroc (décembre 1983 – janvier 1984). Ce qui est caractéristique, à chaque fois, est que le déclenchement des émeutes n'est pas oppositionnel : il est lié à la conjoncture économique. Sans doute les émeutes de 1977, en Egypte, et le Jeudi noir, en Tunisie, s'accompagnent-elles de l'intervention de syndicats et de partis et de groupe d'opposition. Il en est de même des émeutes de 1983 et de 1984. Ces émeutes ont donné lieu à une importante répression, avec des morts et des arrestations. Toutefois, la maîtrise des gouvernants n'a pas été sérieusement mise en cause, à la fois parce que l'appareil répressif fonctionnait bien et parce que les émeutes n'étaient pas porteuses d'un contre-projet global qui leur permette de durer et de s'orienter vers une fin institutionnelle. Elles furent bien davantage une réaction à une situation précise que la conséquence d'une détérioration généralisée des relations entre les gouvernants et les gouvernés. On considère toujours les émeutes de manière cumulative, mais cette vision n'est probablement pas juste. La coïncidence des émeutes et d'une atteinte soudaine à la sûreté de la vie quotidienne (ou ressentie comme telles par les gens) suggère, tout à rebours de cette explication convenue, que, sans l'atteinte, les émeutes n'auraient pas eu lieu. L'immixtion des opposants dans la protestation s'explique par leur volonté de profiter de l'occasion pour poursuivre des buts politiques distincts. C'est notamment clair s'agissant des émeutes de 1977 au Caire. La chronologie également est intéressante, puisque le déclenchement de l'émeute surprend partiellement les organisations de gauche¹⁸.

En fait, le motif des émeutes rend difficile à lui seul leur transformation en un mouvement orienté vers le changement de régime. Pour la plupart des gens, ce qui est visé, c'est la réparation d'une chose précise. Cette orientation défavorise clairement les opposants. On retrouve un mécanisme semblable dans des conflits sociaux plus limités et plus récents, comme le conflit de Mehalla en Egypte et la grève du 6 avril 2008. L'appel à la grève était le fait d'un groupe informel composé d'opposants appartenant à la gauche intellectuelle auquel se sont joints de petits partis et le collectif « Kefaya ». Le but de cette grève générale était de soutenir la grève particulière des ouvriers de Mehalla el-Kobra qui demandait une augmentation du salaire minimum et, plus largement, de protester contre l'état des choses en Egypte. La grève était censée prendre différentes formes : ne pas sortir, ne pas se rendre au travail, ne rien acheter, porter des vêtements noirs, etc. Sans entrer dans les détails, on remarquera que la mobilisation globale a été faible, que les ouvriers de Mehalla ont abandonné leur projet alors qu'une véritable émeute éclatait dans la ville. L'abandon du projet s'explique par le fait que les leaders ouvriers étaient divisés, certains provenaient de l'ancien parti communiste égyptien et considéraient que leur lutte s'inscrivait dans un ensemble, d'autres n'étaient tout simplement pas politisés et certains étaient

¹⁸ Sur ce point, voir Kirk J. Beattie, *Egypt During the Sadat Years*, Houndmills, Basingstoke, Palgrave, 2000, p. 206 et suivantes.

membres ou anciens membres du parti au pouvoir ; la plupart, en fait considérait le mouvement comme destiné à obtenir la satisfaction de revendications salariales. Pour l'ensemble des leaders, il était en outre évident que la possibilité de négocier avec le gouvernement impliquait que la grève ne fut pas politisée. Il était donc de leur intérêt de ne pas se joindre à la grève générale. En même temps, il y avait chez les leaders ouvriers une réelle méfiance vis-à-vis de la surenchère politique des opposants. Côté opposant, il est clair qu'il y avait le désir de capter le mécontentement ouvrier et le « nombre » qu'il pouvait créer. Quand à l'émeute à Mehalla, elle fut le fait de l'énerverment des habitants devant l'agressif déploiement des forces de l'ordre destiné à empêcher une manifestation qui ne devait pas avoir lieu¹⁹. Que peut-on retenir de cet exemple ? Premièrement que les motifs de protestation et les intérêts sont sectoriels et ne se recoupent pas ; deuxièmement que la motivation de la protestation sociale n'est pas l'ordre global du régime mais des intérêts précis ; troisièmement qu'il n'y a pas nécessairement de buts communs entre les opposants et les mécontents.

6. Tirer son épingle du jeu plutôt que changer le jeu

L'attitude des ouvriers de Mehalla el-Kobra est largement partagée : les gens sont plutôt portés à tenter de tirer leur épingle du jeu qu'à changer le jeu. Il faut prendre au sérieux le fait que leurs revendications portent sur la vie quotidienne et les problèmes qu'ils peuvent y rencontrer et non, *prima facie*, sur la nature du régime. Bien sûr, le régime est toujours mis en cause (ce qui est le cas, du reste, dans toutes les protestations de quelque ampleur), mais ce n'est pas *à cause de la nature du régime* que les gens protestent ; ils protestent parce que leurs conditions de vie se sont détériorées. Si l'on considère les manifestations de diplômés chômeurs au Maroc, qui sont rémanentes depuis 1991, elles ne mettent nullement en cause le régime dans son intégralité. C'est, au contraire, une demande d'intégration qui lui est demandé, notamment dans la fonction publique. En Egypte, les grèves sont rares et nous venons de voir qu'elles sont orientées vers des gains précis. Mais, au-delà de la protestation, l'attitude de la population, face au dysfonctionnement de l'Etat dans la gestion du développement humain, n'est pas tant la protestation que la recherche d'une alternative. L'immigration, la corruption, la constitution de réseaux d'entre-aide, le recours à la charité, sont autant d'alternatives aux dysfonctionnements. Certes, rechercher de telles alternatives suppose bien une évaluation négative des performances des gouvernants. Toutefois, on notera que la conséquence première de cette évaluation est plutôt de les décharger de la pression de la demande. On ne demande pas ce que l'on sait ne pas pouvoir obtenir. C'est particulièrement visible en Egypte où une grave crise sanitaire comme l'épidémie d'hépatite B, qui touche plus de 12% de la population, n'a donné lieu à aucun mouvement de protestation mais seulement à une multitude de stratégies individuelles pour faire au mieux²⁰.

Cette attitude s'accompagne, de manière cohérente, d'une faible participation aux élections avec des taux ne dépassant pas 50% et, bien souvent, inférieurs. C'est constatable au Maroc, en Algérie et en Egypte. Certes, il existe une explication générale consistant à dire que la faible participation est une conséquence de l'autoritarisme, mais ceci n'est pas totalement exact. Premièrement, il vaudrait mieux dire, dans le cas de l'Egypte, que la faible participation favorise l'autoritarisme dans la mesure où elle facilite le contrôle relatif des opérations de votes. Au Maroc, au contraire, où les élections de 2007 se sont déroulées sans trucages, le taux de participation a néanmoins été particulièrement bas (37%). Cette faible participation indique que les citoyens ne croient pas à l'efficacité de la mobilisation politique ou, plus exactement, que

¹⁹ Je suis redevable d'une part de ces informations à Nadine Hani.

²⁰ Voir Saadia Radi, « L'hépatite C et les défaillances du système égyptien de santé publique. Itinéraires thérapeutiques et solutions palliatives », *Egypte-Monde arabe*, n°4, 2007.

seulement une minorité d'entre eux se retrouve dans l'idée que l'action politique est utile pour remédier à ce qui ne va pas. En effet, les citoyens mécontents pourraient envisager d'aller voter pour des partis d'opposition, ce qui compliquerait le travail des gouvernants ou (au moins dans le cas du Maroc) serait susceptible de modifier la composition de la coalition gouvernante. Ils ne le font pas.

En résumé, nous avons affaire à une attitude dominante chez les citoyens consistant à tenter de pallier les problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur environnement plutôt qu'à passer au politique. Ce n'est pas qu'ils ne lient pas ces problèmes avec l'action des gouvernants ; c'est plutôt qu'ils ne lient la solution de ces problèmes à une action contre les gouvernants. Les émeutes, s'expliquent à l'intérieur du même cadre par le fait que c'est une mesure positive, globale et soudaine des gouvernants qui est en cause. Alors que les dysfonctionnements peuvent facilement être attribués à une absence d'action ou à une action publique incertaine et diffuse, les émeutes sont une réaction à une action précise. Préférant pallier localement les conséquences des dysfonctionnements des politiques publiques, les citoyens sont donc moins portés à s'en remettre à l'action politique globale dont ils ne peuvent espérer aucune amélioration sensible de leur sort à court, voire à moyen terme. De plus, il ne faut pas négliger le fait que, poursuivant leurs buts et tentant d'apporter des solutions à leurs problèmes, ils entrent nécessairement dans des transactions collusives avec les gouvernants et profitent des ressources de l'Etat (la corruption est, bien sûr, l'exemple le plus évident de ces sortes de transactions). Une part de l'ordre tel qu'il est leur est ainsi utile.

7. Une collusion généralisée et un autoritarisme limité

Ces transactions installent une forme de collusion généralisée. A des degrés différents, les citoyens sont dans les mêmes relations que les partis politiques vis-à-vis des gouvernants : ils dépendent d'eux. Sans doute est-ce moins la conséquence d'un calcul stratégique – il est imprudent d'attribuer à la clairvoyance d'un acteur tout ce qui lui réussit – que d'une évolution des choses, fondée sur les limites d'action de chacune des catégories d'acteurs. Cette dépendance peut bien sûr s'inverser puisque le lien est profitable aux deux. Au fait collusif qui rapproche les gouvernants des gouvernés et les opposants des gouvernants, s'ajoute un fait tout contraire, mais qui concourt à produire le même résultat : il s'agit de la limitation de l'autoritarisme. J'entends par là la caractéristique qu'à l'autoritarisme de n'être pas intrusif dans la conduite de la vie privée de tout un chacun ou de n'être intrusif qu'en reprenant à son compte les croyances et les normes en usages. Quand on considère la vie quotidienne au Maroc, en Algérie, en Tunisie ou en Egypte, ce qui est frappant ce n'est pas l'ingérence des gouvernants mais, au contraire, leur retrait. Certes, les photographies du Président Ben Ali alourdissent le paysage visuel tunisien, mais la vie quotidienne n'en est pas affectée. Les régimes autoritaires ne sont intrusifs que vis-à-vis des opposants déclarés, c'est-à-dire vis-à-vis d'une proportion infime de la population. Il en découle que l'autoritarisme n'est pas en tant que tel présent dans la vie quotidienne des gens, tout au moins sous la forme d'injonctions directes. Il arrive que l'on cite des faits de censure ou de limitation de la liberté individuelle à propos de la religion ou des mœurs, mais ces limitations sont moins attribuables à l'autoritarisme lui-même qu'à un état de l'opinion qui considère que certaines choses ne sont pas possibles ou doivent être interdites. Après tout, on ne définirait pas la France comme autoritaire parce que l'avortement y a été interdit jusqu'en 1975. Nous devons adopter la même attitude en ce qui concerne les régimes autoritaires dans leurs rapports avec la morale : plutôt que de l'imposer à la société, ils la partagent avec elle.

Au total, si l'on considère l'ensemble de la situation : la dépendance des partis et de la société civile, la prévalence de considérations d'intérêt spécifiques sur des considérations d'ordre général et politique, les transactions collusives et le caractère non intrusif de l'autoritarisme, la

dichotomie gouvernants autoritaires et oppositions apparaît difficilement soutenable. Nous avons plutôt affaire à une situation floue ou certaines caractéristiques des gouvernants peuvent apparaître insupportables mais pas toutes. Ce flou ne favorise pas la posture oppositionnelle, notamment parce qu'il ne permet pas de dessiner une alternative claire. Les régimes autoritaires ne sont pas extérieurs à la société et l'opposition n'est pas extérieure aux régimes autoritaires. Il en découle une segmentation de la scène oppositionnelles parce que celle-ci n'est pas unie par une référence alternative mais qu'elle réagit à l'intérieur du cadre dessiné, volontairement ou involontairement, par le régime tel qu'il est.

Jean-Noël FERRIE, CNRS-PACTE, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble
et CERI, Sciences-Po, Paris